

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

LUNDI 17 DECEMBRE 2007
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A LORNAY

(Séance Publique)

Personnes présentes :

Monsieur Marcel PEILLAT	(Bloye)
Monsieur Maurice LAMARCHE	(Bloye)
Madame Sylvia ROUPIOZ	(Boussy)
Monsieur Gilles PETELLAT	(Boussy)
Monsieur André BERTHET	(Etercy)
Monsieur René PETELAT	(Etercy)
Monsieur Roland LOMBARD	(Hauteville-sur-Fier)
Madame Geneviève ALEXANDRE	(Hauteville-sur-Fier)
M. Emile COCHET	(Lornay)
Monsieur Philippe PERRON	(Lornay)
Madame Martine MANIN	(Marcellaz-Albanais)
Monsieur Louis FANTIN	(Marcellaz-Albanais, suppléant de Mme Christiane DAUNIS)
M. Michel BAUQUIS	(Marcellaz-Albanais)
M. Henri BESSON	(Marigny-Saint-Marcel, suppléant de Monsieur Jean-Marc PELCE)
M. Alain THOME	(Marigny-Saint-Marcel)
Monsieur Bernard GAY	(Massingy)
Monsieur Henri BOUCHET	(Massingy)
Monsieur Christian HEISON	(Moye, qui a reçu pouvoir de M. Joanny CHAL)
Monsieur André FEPPON	(Rumilly)
Monsieur Pierre BECHET	(Rumilly)
Monsieur Marcel THOMASSET	(Rumilly)
Monsieur Jean-Pierre VIOLETTE	(Rumilly, qui a reçu pouvoir de M. Michel JOUVENOZ)
Monsieur Camille BEAUQUIER	(Rumilly)
Madame Viviane BONET	(Rumilly)
Monsieur Robert CONVERS	(Rumilly)
Monsieur Michel BRUNET	(Rumilly)
Monsieur Marcel BOUVIER	(Saint Eusèbe)
Monsieur Pierre BLANC	(Sâles)
Madame Mylène TISSOT	(Sâles)
Monsieur Louis ANDRIEU	(Sâles)
Monsieur Bernard BONNAFOUS	(Thusy)
Monsieur André BERTHET	(Thusy)
Monsieur Maurice POPP	(Val de Fier)
Monsieur Serge DORGAL	(Val de Fier)
Monsieur Christophe MARTIN	(Vallières)
Monsieur Michel CHARVIN	(Vallières)
Monsieur Jean-Michel AVON	(Vallières, suppléant de M. Jean-Claude JACCOUD)
Madame Christiane DUTRUEL	(Vaulx)
Monsieur René BOCQUET	(Vaulx)
Madame Hélène BUVAT	(Versonnex)

Absents Excusés :

Monsieur Jean-Marc PELCE	(Marigny-Saint-Marcel, suppléé par M. Henri BESSON)
Madame Christiane DAUNIS	(Marcellaz-Albanais, suppléée par M. Louis FANTIN)
Monsieur Joanny CHAL	(Moye, qui a donné pouvoir à M. Christian HEISON)
Monsieur Michel JOUVENOZ	(Rumilly, qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre VIOLETTE)
Monsieur Jean-Claude JACCOUD	(Vallières, suppléé par Jean-Michel AVON)

Autres participants :

Monsieur Franck ETAIX, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
Monsieur Laurent DUMAS, Adjoint au DGS de la C3R, responsable des marchés publics et des affaires juridiques
Madame Maryline GARCIN, responsable RH et chef du service de portage de repas à domicile de la C3R
Madame Caroline D'ACUNTO, Secrétaire de la C3R
La Presse

Absents :

Madame Christine JOLIVET	(Crempigny-Bonneguête)
Monsieur Victor THOME	(Crempigny-Bonneguête)
Monsieur Guy BROISSAND	(Versonnex)

Introduction de la séance

19 h 00 : Début de séance.

Ce Conseil Communautaire décentralisé se déroule dans la salle des fêtes de la commune de Lornay. Monsieur André FEPPON ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués présents, puis laisse la parole à M. Emile COCHET, Maire de Lornay.

M. Emile COCHET est heureux de recevoir l'ensemble des délégués du Conseil Communautaire dans la commune de Lornay. Selon lui, la décentralisation des conseils communautaires deux fois par an est une bonne initiative qui permet au maire concerné de présenter sa commune.

Lornay revêt tous les visages de l'Albanais ; les hameaux sont « confortés », le chef-lieu remplit sa fonction d'accueil de la population, les terres sont très bien entretenues par des agriculteurs « dynamiques ». Lornay a conservé la qualité paysagère et de vie à sa population. La mixité de l'habitat a entraîné la mixité sociale, entraînant une ouverture à la modernité. La commune de Lornay a bien intégré la notion de développement et d'aménagement du territoire, elle est donc « très à l'aise dans l'intercommunalité ».

Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2007.

Le procès-verbal du 12 novembre 2007 ne donnant pas lieu à remarques est approuvé à l'unanimité.

Madame Mylène TISSOT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur André FEPPON demande aux élus de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la signature du prêt pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile. L'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. Finances :

- Orientations budgétaires 2008

Rapporteur : Monsieur Emile COCHET

Compte-tenu des échéances électorales de Mars 2008, il a été décidé de modifier le calendrier de préparation budgétaire habituel et d'avancer les orientations budgétaires en fin d'année 2007 pour un vote du budget prévu fin février 2008.

Cette précocité ne permet pas de connaître toutes les informations nécessaires, en particulier pour les recettes qui dépendent principalement de la fiscalité locale et dont les bases prévisionnelles 2008 ne sont pas connues à ce jour. Il en est de même pour le compte administratif 2007 non encore clôturé. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé de simplifier cette année, les orientations budgétaires et de limiter leur présentation au niveau des principales dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Important : Les orientations budgétaires sont présentées à partir des informations disponibles à ce jour et gardent un caractère indicatif.

Les informations complémentaires attendues d'ici février sur la fiscalité et sur les montants des dépenses à engager sur le PLH et sur le nouveau CDRA, permettront d'établir un Budget Primitif au plus près des dépenses et recettes prévisionnelles 2008.

Les orientations budgétaires 2008 sont présentées par domaines de compétences de la Communauté de Communes. Cette présentation permet de réaliser un « tour d'horizon » des projets et des actions prévus pour la Communauté de Communes en 2008.

Les orientations budgétaires ont fait l'objet de débats devant la commission des Finances du 29 Novembre et devant le Bureau du 3 Décembre.

L'année 2008 sera marquée par:

↳ **la poursuite des actions précédemment engagées** : notamment, la création de zones d'activités économiques intercommunales, l'accueil des gens du voyage, la fin de l'OPAH, le service intercommunal de portage de repas à domicile, le Relais d'Assistants Maternelles (RAM), l'étude sur l'assainissement collectif, le financement des ordures ménagères, le développement des sentiers de randonnées, les transports scolaires, le partenariat avec l'Office de Tourisme, le Comité d'Action Economique, l'Aide à Domicile du Canton de Rumilly, Ancey Initiative, les actions de communication (conception du site portail et du réseau extranet / intranet), la participation de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly à l'étude ressource en eau Chautagne, les participations aux syndicats (SITOA ; SIGAL) et Services Publics (SDIS) ;

↳ **et la mise en place de nouvelles actions ou le renforcement de lignes budgétaires concernant** : un projet de Centre de Stockage des Déchets de Classe III, l'insertion, le Programme Local de l'Habitat, le Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) de l'Albanais, les futurs locaux de la Communauté de Communes.

Présentation des orientations budgétaires à l'aide du tableau figurant en annexe du dossier.

Au titre des interventions :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En réponse à M. Robert CONVERS, qui souhaite connaître les dépenses de l'exercice 2007 pour mieux apprécier les orientations budgétaires 2008, M. Emile COCHET rappelle qu'en temps normal, on s'appuie sur le compte administratif. Or à ce jour, le compte administratif 2007 n'est pas encore

clôturé, en raison de la précocité du débat d'orientations budgétaires. Malgré tout, les éléments présentés ce soir donnent matière à débattre. M. Emile COCHET essaiera de donner au mieux les précisions nécessaires aux élus.

✓ **Partenariat avec Annecy Initiatives (PFIL)**

M. Pierre BECHET souhaite savoir si la PFIL a transmis un compte-rendu de ses activités.

M. Pierre BLANC informe les élus que pour l'année en cours, la PFIL n'a pas soutenu financièrement de dossier sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly. Lors de leur Assemblée Générale, la PFIL a informé des ses discussions en cours avec la Région Rhône-Alpes. Celle-ci est en désaccord sur le champ d'intervention restreint pour Annecy Initiatives et que la Région voudrait plus large. Cependant Il y a des réussites probantes pour certains projets soutenus par la PFIL comme ont pu le démontrer plusieurs témoignages de chefs d'entreprises lors de l'Assemblée Générale. Les élus solliciteront une rencontre avec les responsables de la PFIL pour faire le point.

✓ **Ordures Ménagères**

M. Marcel THOMASSET explique que le SITO A n'a pas encore connaissance de l'appel de fonds du SILA ni des aides, notamment d'ECO-EMBALLAGE mais pour la première fois, les orientations budgétaires 2008 ont notamment intégré dans les investissements l'achat de containers semi-enterrés. Les trois communautés de communes (Canton de Rumilly canton d'Albens et Pays d'Alby) ont eu connaissance de leur enveloppe incluant la hausse de la population et les services à la carte et mutualisés. Mais il est impossible pour le SITO A de s'engager sur un pourcentage pour l'instant.

✓ **Opération Programmée de l'Habitat (OPAH)**

En réponse à M. Robert CONVERS, M. Christian HEISON précise que les résultats 2007 de l'OPAH seront intégrés dans le compte administratif de façon globalisée.

✓ **Gens du Voyage**

M. Robert CONVERS s'interroge sur la provenance du manque de recettes pour compenser les dépenses en fonctionnement de l'aire des gens du voyage : cela provient-il d'une faible fréquentation de l'aire ou de problèmes de paiement des gens du voyage ?

M. Christian HEISON rappelle en premier lieu que les aires de grand passage ne peuvent bénéficier de subvention de fonctionnement. Ensuite, on ne rencontre pas de problèmes de paiement car les occupants de l'aire doivent payer en avance. Enfin, rentabiliser une aire de stationnement s'avère difficile, même dans le cas de quatre mois de stationnements ininterrompus, compte tenu des coûts de fonctionnements (Ordures ménagères, eau potable, surveillance et gestion etc.).

✓ **Services à la Population**

M. Pierre BECHET remarque qu'aucune ligne n'est attribuée au Relais d'Assistants Maternels et Parents (RAM).

M. Emile COCHET précise que l'année précédente, la ligne attribuée au RAM comprenait les charges de personnel. Cette année, les frais de personnel du RAM glissent automatiquement dans les charges globales de personnel, incluant notamment un poste de secrétariat à mi-temps pour le RAM sur 8 mois. Il n'y a pas de budget analytique propre au RAM mais une répartition des charges entre le RAM et la C3R est établie pour fournir un bilan à la Caisse d'Allocations Familiales.

✓ **SIGAL / Contrat de Développement de l'Albanais**

M. Pierre BLANC précise que deux chiffrages ont été réalisés, dont un pour les actions pérennisées. La réflexion sur un nouveau contrat avec la Région a été engagée le 19 juin 2006. Les deux commissions proposent un important programme d'actions, qui doivent être conformes aux orientations du SCOT, structurantes et développées dans les 5 ans à venir.

M. Emile COCHET, en réponse à Hélène BUVAT rappelle que la poursuite des actions engagées va s'équilibrer par le solde de l'ancien CDRA. Tout cela se précisera lors du budget du SIGAL.

M. André FEPPON estime que ce débat en public est nécessaire, pour montrer la richesse des opinions de la Communauté de Communes (...).

M. Pierre BLANC souhaite souligner le travail de qualité fourni par les commissions en temps et en heure.

M. Pierre BLANC annonce que la prise de décision des élus de la C3R ne sera pas précipitée, qu'elle résultera « d'allers-retours » entre le SIGAL et la C3R. Le SIGAL ne prendra pas de décision seul.

✓ **Indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents**

En réponse à M. Robert CONVERS, M. Emile COCHET précise que les indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents, inscrites au budget pour un montant de 100 000 €, incluent également leurs frais de formation et de missions.

SECTION D'INVESTISSEMENT

M. Emile COCHET précise qu'obtenir 100 000 € de produit fiscal net supplémentaire implique une hausse de 12 % de la fiscalité, en tenant compte des bases de 2007 ; donc sur la base de 2008, ce sera réajusté de 2 à 3 %. Le plafonnement de la Taxe Professionnelle et le projet de locaux pour la C3R impactent très fortement le budget et se répercuteront sur les taux d'imposition notamment pour les ménages.

✓ **Zones d'Activités Economiques (ZAE)**

M. André FEPPON fait part de l'actualité des ZAE : les discussions sur le secteur des Cornes n'avancent pas en raison d'un point de blocage qui ne dépend ni du Maire de Marigny-Saint-Marcel, ni de celui de Rumilly, ni du Président de la C3R. D'autres alternatives sont en cours.

M. Robert CONVERS constate un ralentissement des décisions concernant les ZAE en raison du budget élevé qu'elles engagent et déplore ces difficultés car d'après lui, la richesse de la C3R passe par les ZAE et c'est une priorité, une urgence.

M. André FEPPON rappelle que tous les élus de la C3R avaient cet objectif dès sa création . L'obstacle majeur est le foncier, d'où l'importance d'avoir une réserve dynamique sur le foncier. Une expropriation prend du temps, il faut essayer toutes les négociations amiables avant de l'enclencher.

M. Pierre BLANC confirme que tous les moyens sont mis en œuvre sur cette action.

En réponse à M. Marcel BOUVIER, qui s'interroge sur les terrains disponibles à ce jour pour amorcer les ZAE, M. Alain THOME explique que pour le terrain des « Cornes », l'autorisation d'extraction du gravier sur la commune de Marigny se termine en août 2008.

✓ **Gens du Voyage**

Au sujet de l'aire de grand passage des gens du voyage, M. Robert CONVERS constate qu'il faudra prendre une décision pour qu'elle reste à Rumilly l'année prochaine.

M. André FEPPON précise qu'elle restera à Rumilly pour l'année 2008 et que ce sera au prochain Conseil Communautaire de décider pour 2009.

✓ **Déviation de Marigny-Saint-Marcel**

M. Camille BEAUQUIER regrette de n'avoir aucune idée des recettes dans les orientations budgétaires, même de manière imprécise, et trouverait intéressant d'avoir au moins une simulation. Une recette de 137 398.83 € venant de l'écrêtement de la Taxe Professionnelle de l'usine TEFAL de Marigny sera attribuée à la C3R. Il suggère d'inscrire cette somme partiellement ou dans sa totalité dans un poste de dépense pour la déviation de Marigny-Saint-Marcel, pour que la C3R marque sa volonté d'aboutir rapidement à cette réalisation.

M. Emile COCHET rappelle que la C3R touche cette somme depuis déjà 3 ans, et qu'elle est affectée dans l'investissement global, et se déclare peu favorable que cette recette soit affectée précisément à une action.

En réponse à M. Maurice POPP, M. André FEPPON précise que des études sont en cours pour déterminer le coût du projet de la déviation de Marigny-Saint-Marcel, et que la C3R participe aux études préparatoires à ce projet car il revêt un caractère d'intérêt général.

M. Robert CONVERS estime que la déviation de Marigny coûtera cher mais qu'elle est une obligation pour l'avenir économique du bassin rumillien, en créant un accès à l'autoroute.

M. Camille BEAUQUIER déclare que l'installation de La Poste sur Rumilly est conditionnée par le Président du Conseil Général par la mise en place de la déviation de Marigny.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE les orientations budgétaires proposées, basées notamment sur les dépenses prévisionnelles suivantes :

- en fonctionnement : 6 183 183,00 €
- en investissement : 1 465 250,00 €

Et DECLARE avoir débattu des orientations budgétaires 2008.

2. Finances :

- **Conclusion d'un contrat de prêt**

Rapporteur : Monsieur Emile COCHET

Il est prévu dans ce budget primitif une ligne de crédit relative à la nécessité de procéder au renouvellement d'un des véhicules affectés au service de portage de repas à domicile, nécessitant de conclure un contrat de prêt avec un établissement financier à hauteur de 33 000 €.

Une consultation a été menée auprès de plusieurs organismes bancaires, et après l'analyse des différentes offres de prêts remises par les établissements bancaires, l'offre de prêt remise par le Crédit Mutuel s'avère la plus intéressante.

L'offre de prêt du Crédit Mutuel est la suivante :

- Montant : 33.000 € ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux fixe : 4.35 %
- Remboursement trimestriel par amortissement constant : 1 844.86€ (capital et intérêts)
- Frais de commission : 15 € ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 41 voix pour (M. Roland Lombard ne prenant pas part au vote).

APPROUVE l'offre de prêt déposée par le Crédit Mutuel aux conditions énoncées ci-dessus

Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce prêt.

3. Environnement

- Assainissement non collectif :

Programme de réhabilitation : demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général de Haute-Savoie pour l'opération groupée N°5

Rapporteur : Monsieur Christophe MARTIN

L'opération groupée n°5 de réhabilitation de l'assainissement non collectif menée par le SPANC sur les hameaux d'En Sibley-En Grognet à Vallières et Thusel à Saint Eusèbe arrive au terme de la phase « études d'avant projet ». 74 études ont été commandées par la Communauté de Communes et réalisées par le bureau d'études DAEC (les 3/4 des projets de réhabilitation ont été validés et envoyés aux propriétaires).

Certains propriétaires disposant déjà d'une étude réalisée à leurs frais avant le démarrage de l'opération, le nombre de projet de réhabilitations est fixé à 90 pour cette opération.

Les aides apportées à la Communauté de Communes par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de Haute-Savoie sont les suivantes :

Pour les études :

- Agence de l'Eau : 30 % du montant HT (coût plafond 400 € HT)
- Conseil Général : 30 % du montant HT (coût plafond 350 € HT)

Pour le suivi et l'animation de l'opération collective :

- Agence de l'Eau : aide forfaitaire de 250 € par installation réhabilitée
- Conseil Général : 30 % du montant HT (coût plafond 350 € HT)

Les aides apportées aux propriétaires par l'Agence de l'Eau sont de 30 % du montant HT des travaux (dans la limite d'un coût plafond défini en fonction du nombre de pièces) auxquelles s'ajoutent 10% au titre de l'enveloppe du fond de solidarité rurale (pour toutes les communes excepté Rumilly).

Les propriétaires restent maîtres d'ouvrage des travaux et perçoivent les subventions de l'Agence via la Communauté de Communes du Canton de Rumilly qui se porte mandat.

Au titre des interventions :

En réponse à M. Robert CONVERS, M. Christophe MARTIN déclare que le prix moyen d'une réhabilitation est de 6 000 € environ pour 1 logement, avec une fourchette allant de 3 500 € à plus de 9 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de Haute-Savoie les subventions relatives aux projets s'inscrivant dans le cadre de l'opération groupée numéro 5 de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif pour :

- la réalisation des études d'avant-projet détaillé
- le suivi animation de l'opération collective
- la réalisation des travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée

4. Personnel :

Rapporteur : Monsieur le Président

1.1. Révision de l'accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT) :

Le protocole d'accord ARTT a été voté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 17 décembre 2001 et mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2002, la Communauté de Communes comptait alors 7 agents.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte l'évolution de la structure et notamment l'augmentation de son personnel composé aujourd'hui de 20 agents (+ 3 agents pour le SIGAL).

Il apparaît également nécessaire de formaliser par un document écrit l'ensemble des autorisations d'absences auxquelles peuvent prétendre les agents : congés annuel, congés exceptionnels, congés de droit, congés pour maladie.

La révision du protocole d'accord a été établie en concertation avec les agents de la Communauté de Communes et du SIGAL.

La durée du temps de travail 36 Heures hebdomadaires réparties sur 4,5 jours du lundi au vendredi matin inclus reste inchangée, de même que la fermeture des bureaux la semaine entre Noël et le jour de l'an. Les horaires de travail ont été encore assouplis et les congés exceptionnels règlementés.

Le Projet de nouvel accord sur l'ARTT est présenté dans son intégralité aux membres du Conseil Communautaire. Ce nouveau protocole a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, lors de sa séance du 5 décembre 2007.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE la révision du protocole d'accord ARTT tel qu'il a été présenté et son application à compter du 1 janvier 2008.

1.2. Lancement d'une consultation publique relative à la souscription d'une assurance couvrant les risques statutaires du personnel

Les collectivités locales doivent garantir le paiement des prestations à leurs agents en cas d'accident du travail, de maladie ordinaire, de maladie de longue durée, de longue maladie, de maladie grave, de maternité, de décès. Ce sont des obligations légales.

En revanche, le choix est laissé aux collectivités d'être leur propre assureur ou de souscrire une assurance couvrant ces risques. La Communauté de Communes a choisi de recourir à une assurance afin de limiter les risques financiers liés à ses obligations à l'égard de son personnel.

Au titre de l'année 2006, cette assurance a entraîné un paiement de cotisations pour un montant de 12 318 €. (CNRACL+IRCANTEC)

Le contrat couvrant ces risques arrivant prochainement à terme, il est nécessaire d'en souscrire un nouveau tant pour les agents affiliés à la CNRACL que ceux affiliés à l'IRCANTEC. Cette souscription nécessite préalablement une consultation publique des assureurs susceptibles de répondre à ce besoin.

Tenant compte tant de l'évolution des taux de cotisation que du nombre d'agents, on peut estimer que le montant maximum des cotisations à verser sera de 20 000€ annuels soit pour une durée de contrat de quatre ans (durée maximum envisagée), un montant global maximum de marché estimé à 80 000€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une consultation publique relative à la souscription d'une assurance couvrant les risques statutaires de la collectivité, le montant maximum du marché étant estimé à 80 000€,

et AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché à venir et tous les actes pouvant en résulter.

Sujets pour information
(Séance Privée)

I – Etat d’avancement du travail des commissions

1. Services à la Population et Communication

Rapporteur : Madame Martine MANIN

- Insertion du Public Féminin

Dans le cadre de la réflexion sur l’insertion du public féminin, un partenariat a été engagé avec différentes associations et organismes sur le canton. Une enveloppe budgétaire est consacrée à la création d’un support de communication répertoriant les structures existantes dans ce domaine et leurs actions, et à la diffusion de ce document courant 2008. Il servira de « fil conducteur » pour mener cette réflexion qui pourrait se traduire par la création d’un atelier boutique autour du textile pour les femmes.

- Observatoire de la Délinquance

Il est rappelé aux maires qui ont une main courante dans leur mairie, de veiller à ce qu’elle soit bien suivie et complétée, afin de poursuivre courant 2008 le travail fait avec la Ville de Rumilly pour enrichir les données de l’Observatoire de la Délinquance.

- Bulletin d’information n° 9 et Site Internet

Le site www.cc-canton-rumilly.fr est ouvert et le bulletin d’information n° 9 est en cours de distribution sur le canton.

2. Environnement

Rapporteur : Monsieur Christophe MARTIN

Une réunion du Comité de Pilotage est prévu le jeudi 24 janvier 2008 à 20 h. seront présentés les résultats intermédiaires de recherche d’un site de Centre de Stockage des Déchets (CSD) de Classe III par le Cabinet INDIGGO TRIVALOR

3. Transports scolaires

Rapporteur : Monsieur Roland LOMBARD

La commission travaille actuellement sur l’élaboration d’un document unique de communication destiné à équiper les arrêts de lignes régulières munis de portes horaires, conjointement avec les transporteurs attributaires des lignes, les services administratifs de la C3R et de la CCPA.

Le Conseil Général de Haute-Savoie a entamé un programme de campagne de signalétique des points d’arrêts sans concertation avec la C3R, entraînant une confusion. Les arrêts de transports scolaires du

canton de Rumilly devaient être rééquipés au fur et à mesure de leurs besoins par le Conseil Général, mais leur étude très rapide en automne a créé des doublons : certains arrêts seront effectivement équipés de deux totems différents. Dorénavant l'équipement des arrêts par le Conseil Général se fera en concertation avec la C3R.

Concernant le courrier de la commune de Moye concernant les transports scolaires, « le courrier a bien été reçu par la C3R et l'Exécutif en a pris connaissance ».

4. Logement / Culture / Sport

Rapporteur : Monsieur Christian HEISON

La dernière réunion du PLH a eu lieu le 12 décembre dernier, au cours de laquelle 11 actions ont été présentées. Le détail de ces actions et leur estimation budgétaire seront présentés lors du Bureau prévu le 14 janvier 2008, qui décidera des actions à conduire et de l'effort financier à faire.

II – Actualités du SIGAL / CDRA

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANC

- ✓ **Nouveau CDRA** : les actions pérennisées de l'ancien CDRA de l'Albanais et les actions du nouveau CDRA proposées par le SIGAL devront être débattues par les membres du Bureau le 14 janvier 2008.
- ✓ **Signalétique** : la consultation publique pour le recrutement des entreprises sera lancée début janvier bien qu'il manque deux conventions avec 2 communes.
- ✓ **Promotion du territoire** : un travail est lancé avec un Bureau d'Etudes autour de la promotion et du développement économiques du territoire de l'Albanais, associant les Communautés de Communes du Canton de Rumilly, du canton d'Albens et du Pays d'Alby, avec une convention de répartition financière

III – Questions diverses

Intervention du Président : *M. André FEPPON déclare qu'il préside « avec honneur » ce dernier Conseil Communautaire de l'année. « Au cours de ces nombreuses années, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, à travers les élus et les techniciens, a fait un important travail au niveau des projets, des réalisations, et des objectifs à atteindre en matière de développement économique ».*

Malgré la diversité des opinions, des décisions ont été prises sur certains dossiers difficiles et très sensibles.

« Si on fait un retour en arrière, et que l'on regarde nos villes, nos communes, on a toutes les raisons d'être satisfaits, en raison notamment de la mobilisation de l'ensemble des élus, mais aussi des populations. Aucun partenaire économique n'a été négligé, que ce soit les agriculteurs, les

commerçants, ou les artisans, et donc les communes, indirectement. C'est donc un travail difficile mais aujourd'hui chaque partenaire économique à sa place, et c'est une volonté qui a également été exprimée à travers le SCOT ».

Il remercie toutes les commissions pour leur travail, souvent freiné par des impératifs budgétaires, mais il faut bien garder à l'esprit qu'au final, « c'est toujours le contribuable qui paie ». Les commissions sont donc là pour faire des propositions, et ensuite on voit ce qu'il est possible de réaliser, pour concilier développement du territoire et budget.

Il tient également à souligner le travail formidable de l'ensemble des services de la C3R. La hausse du nombre des agents de la C3R est liée à l'évolution du canton et de ses besoins. Il remercie également Franck ETAIX pour son « investissement » ; Camille BEAUQUIER pour son travail « courageux et exemplaire », qui a su « prendre des dossiers en main » et « rencontrer les Maires » ; et la Presse.

Il insiste sur la « satisfaction » que lui a donné la C3R et rappelle qu'il ne faut pas « perdre de vue les acteurs économiques de ce territoire de qualité où il fait bon vivre ».

Il adresse ses vœux à l'assemblée.

Mme Martine MANIN, « au nom de l'Exécutif et de tous les élus », remercie le Président, la multiplicité des compétences de la C3R ayant entraîné un nombre important de réunions parfois difficiles, et les services et techniciens de la C3R, pour leur « disponibilité » et leur « professionnalisme ».

La réunion est suivie d'un buffet.

Fin de séance : 21 h 30